

971-249710070-20200727-CAGSC2020-07-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2020

Publication : 28/07/2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt-sept Juillet à 17h20, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Rue Auguste BEBIAN, Basse-Terre, sous la Présidence de Monsieur ABELLI Thierry, Président, pour une séance ordinaire et sur une convocation, en date du 20 Juillet 2020, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération.

Effectif du Conseil : 44

Présents : 36

Dont Procurations : 4

Absents : 8

Sens du vote :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

ETAIENT PRESENTS : M. ABELLI Thierry, Président ; M. FRANCISQUE Jean-Louis, 1^{er} Vice-Président ; M. LEON Alain, 2^{ème} Vice-Président ; M. EDMOND Claude, 3^{ème} Vice-Président ; M. ANDRE Héric, 4^{ème} Vice-Président ; Mme NADILLE-VALA Rolande, 5^{ème} Vice-Présidente ; Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie, 6^{ème} Vice-Présidente ; M. ANSELME Jacques, 7^{ème} Vice-Président ; Mme PENCHARD Marie-Luce, 8^{ème} Vice-Présidente ; Mme CARAVEL épse SIARRAS Joëlle, 9^{ème} Vice-Présidente ; M. ADEMAR Luc ; M. ATTALAH André ; Mme BAILLET Patricia ; M. BASSETTE Rosan ; M. BEAUGENDRE Joël ; M. BELFORT Hubert ; M. BRUDEY Hilaire ; M. CALIFER Elie ; Mme CHOISI Annick ; Mme CHRISTOPHE Annie ; Mme DACALOR Fabienne ; M. DARES Louis-Jules ; Mme EUGENE épse JOSEPH Luzette ; M. EUGENIE Gilberte ; M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel ; Mme HERLEM Annick ; Mme KALI-ELIE Nadya ; M. LATCHMAN Rodrigue ; M. OTTO Jules ; Mme PETRO Sonia ; Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline ; M. RAMDINI Hugues dit Philippe ; Mme RYON épse BIDOYET Marisette ; M. VITALIS Cédric ; Mme WECK-MIRRE Lucie ; M. ZOZO Gaby.

ABSENTS ET /OU EXCUSES : Mme ABELLI-ETIENNE Sandra ; M. ARBAU Aramis ; Mme RICHARD Maryvonne ; M. RUART Alex.

AYANT DONNE PROCURATIONS : M. CHAULET Philippe (Procuration donnée à M. ABELLI Thierry) ; Mme COLET Christiane (Procuration donnée à M. DARES Louis-Jules) ; M. COURTOIS Jean-Philippe (Procuration donnée à M. LEON Alain) ; Mme FELIXON épse NARAYANINSAMY Sherline (Procuration donnée à M. LATCHMAN Rodrigue).

Les 36 Conseillers formant plus du tiers des membres en exercice présents et représentés, lesquels sont au nombre de 44, remplissent les conditions de quorum, conformément aux dispositions de la loi N°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{ER} avril 2020. Il a été procédé immédiatement après ouverture de la session selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mme NADILLE-VALA Rolande a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME
ET POLITIQUE AGRICOLE

Fait à Basse-Terre, le 6 AOUT 2020

Délibération affichée le
Au siège de la CAGSC



POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC,

Thierry ABELLI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification devant le tribunal administratif de Basse-Terre. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours »

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° CAGSC-2020-07-11, il a été créé la Commission développement économique, tourisme et politique agricole.

Cette commission se penche sur le dynamisme économique du territoire en matière Commerciale, artisanale, culturelle, touristique, agricole et industrielle.
Elle veille à la mise en place d'une politique d'attractivité du territoire.

Le Président, soumet donc à l'Assemblée, le projet de délibération portant composition de la Commission développement économique, tourisme et politique agricole.

Aussi, il indique qu'il convient d'en fixer le nombre et de procéder à leur désignation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré,

- **VU le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment son article L2121-22 stipulant que « dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communautaire » ;
- **Vu la délibération** N°2020-07-11 portant création de la commission développement économique, tourisme et politique agricole ;
- **CONSIDERANT** que le Président est le président de droit de toutes les commissions ;

DECIDE A L'UNANIMITE

SOIT : 40 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSENTION

Article 1 : DE FIXER comme suit le nombre des membres de la commission, soit 13 membres.

Article 2 : D'ARRETER comme suit la composition de la commission développement économique, tourisme et politique agricole :

NOM – PRENOM DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

➤ Mme BAILLET Patricia	➤ M. ZOZO Gaby
➤ M. ANDRE Héric	➤ M. ADEMAR Luc
➤ Mme NADILLE-VALA Rolande	➤ M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel
➤ Mme PENCHARD Marie-Luce	➤ Mme PETRO Sonia
➤ Mme DACALOR Fabienne	➤ M. DARES Louis-Jules
➤ M. ANSELME Jacques	➤ M. BELFORT Hubert
➤ Mme CHOISI Annick	

Article 3 : QUE M. le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Préfet, notifiée aux Communes membres, affichée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Basse-Terre, le **06 AOUT 2020**

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la CAGSC,

Certifié exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le **06 AOUT 2020**

La publication *et/ou* la notification le **06 AOUT 2020**



Thierry ABELLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-249710070-20200727-CAGSC2020-07-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2020

Publication : 28/07/2020

Annexe B

13

14